

**DÉLIBÉRATION
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADÉMIQUE D'AVIGNON UNIVERSITÉ
N°CFVU-2022-102**

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

**POINT 2.1
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CFVU :
SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2022**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), en sa séance du 24 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Ange Polidori, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire d'Avignon Université,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1-I,
Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
Vu le règlement intérieur de la CFVU modifié et approuvé le 19 septembre 2019, et notamment son article 16,
Considérant les modifications demandées en séance,

Après en avoir délibéré,

Approuve le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2022, tel qu'annexé à la présente délibération, sous réserve des modifications demandées en séance.

Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.

**Membres composant la commission : 32
Membres présents (17) ou suppléés (3) : 20
Membres absents et non suppléés : 12**

**Service des affaires générales
et institutionnelles**

Affaire suivie par
Ange POLIDORI

Téléphone
+33 (0)4 90 16 28 09

Courriel
vice-president-cfvu@univ-avignon.fr

Avignon, le 25 novembre 2022

Le Président d'Avignon Université

Philippe ELLERKAMP



Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le **30 NOV. 2022**